

## **Règlement**

### **Article 1 :**

Terralies organise un concours « Innov'Astuces » à l'occasion du salon des 30, 31 mai et 1<sup>er</sup> juin 2008.

### **Article 2 :**

Le concours est ouvert à tout agriculteur en activité ou salarié agricole du département des Côtes d'Armor.

### **Article 3 :**

- Rentrent dans le champ du concours : les matériels, équipements ou aménagements.
- Les réalisations (objet ou concept) présentées doivent améliorer la vie professionnelle : sécurité, organisation du travail, économies d'énergie, environnement, ...
- Elles doivent être conçues par l'éleveur lui-même, ne pas avoir d'équivalent dans le commerce et ne pas faire l'objet d'un brevet.

### **Article 4 :**

Chaque participant peut présenter une seule réalisation.

### **Article 5 :**

Pour concourir, il suffit de retirer un dossier d'inscription sur [www.terralies.com](http://www.terralies.com) ou au 02 96 79 21 30 et de le retourner avant le 30 avril 2008 accompagné de photos.

### **Article 6 :**

Un jury examinera les candidatures et sélectionnera les réalisations qu'il jugera les plus intéressantes pour les exposer à Terralies. Le jury est souverain et sa décision ne pourra être contestée. Il décidera si nécessaire de se déplacer sur l'exploitation.

### **Article 7 :**

Les réalisations sélectionnées seront exposées ou présentées en photos sur un stand prévu à cet effet. Elles seront regroupées par thème. Terralies se réserve le droit de publier une fiche technique des réalisations.

### **Article 8 :**

Les réalisations seront soumises au vote des visiteurs professionnels le vendredi 30 mai 2008.

### **Article 9 :**

Les lauréats pourront présenter leur réalisation au public le samedi et dimanche sur le stand.

### **Article 10 :**

Les 5 premiers gagneront des lots et les 3 premiers un trophée.